Image not found or type unknown

Document non conformes à l'original

Par **martineangie**, le **13/02/2013** à **20:34**

bonsoir,

je fais appel en juin 2013 car j'ai perdu aux prud'hommes , mon ancien directeur a donné à son avocat un document non conforme à l'original et nous avons pu depuis peu avoir l'original de ce document , que risque mon directeur ? et pour le coup ai -je des chances de gagner en appel .
merci

Par **DSO**, le **14/02/2013** à **20:27**

Bonjour,

L'employeur peut être condamné en pénal pour faux et usage de faux.

Il est impossible de vous dire si vous allez gagner ou non en appel, n'ayant aucune précision de l'affaire et ne sachant pas si cette pièce est un élément capital dans la procédure.

Cordialement,
DSO

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés